

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 724 25 mai 1946

n° 724 25

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mai 1946

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro

31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de quarante-cing jours a été accordé, à compter du 1er juin 1946, au milicien de 2e classe Robl Alale. n°mle 1360. Durant son congé, le milicien Roble Alale percevra sa solde dégagée de tous accessoires.